



25ème Championnat de France

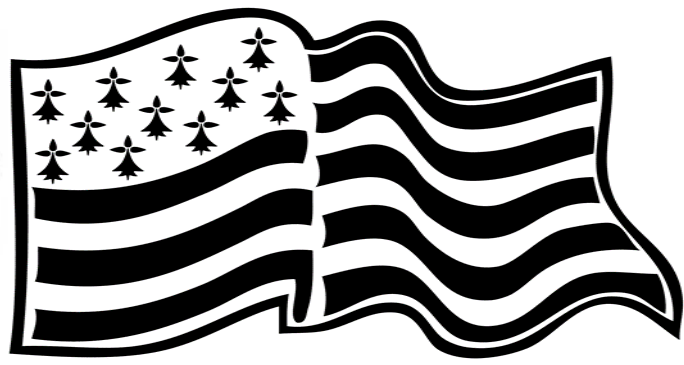
Pétanque



2, 3 et 4 Septembre 2022



Pass vaccinal obligatoire



Site de Lanveur à Kerlouan





Sommaire

Bienvenue dans le Finistère	
Comment venir / Le site du championnat	
Le programme	
Le règlement	
Visite du village de Meneham	
La restauration	
Les hébergements	
Les consignes	

Bienvenue dans le Finistère

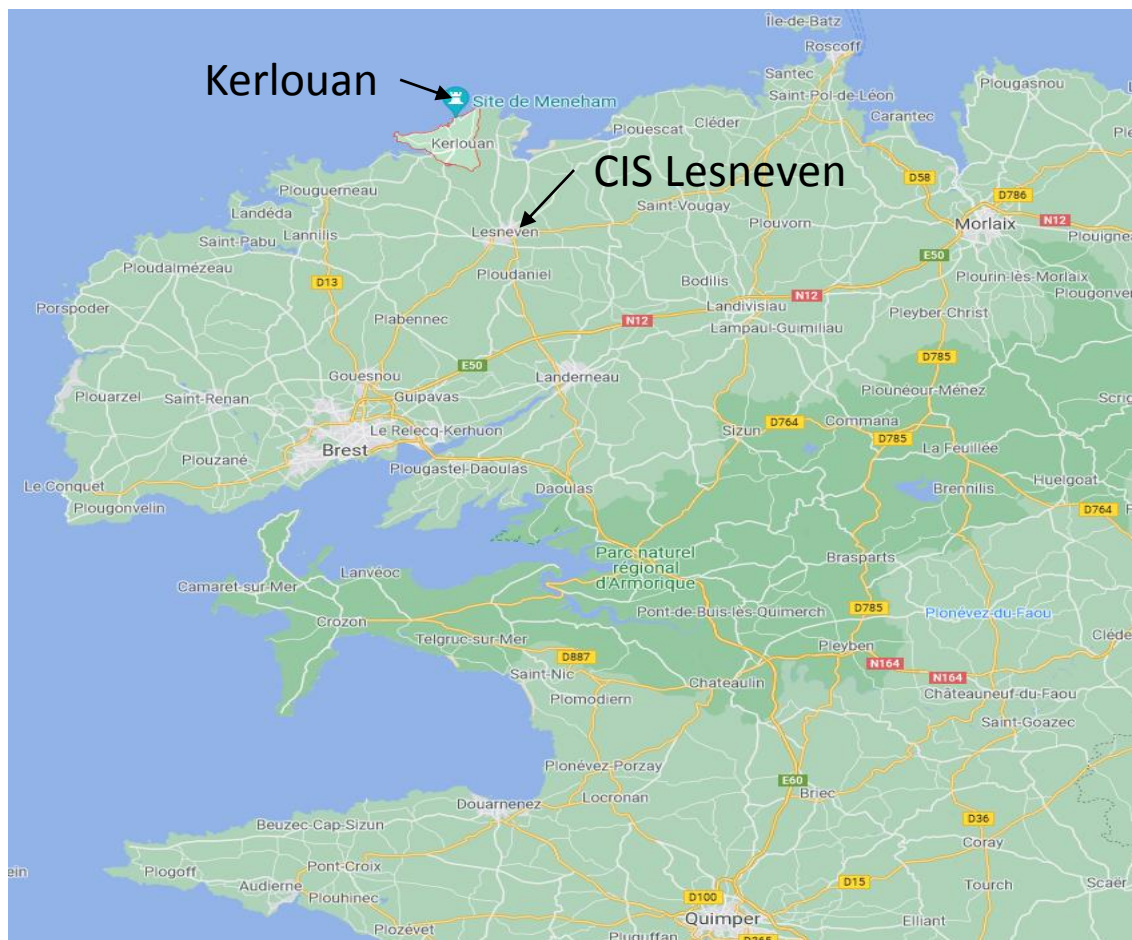


Le Finistère (en breton : Penn-ar-Bed) est un département français situé en région Bretagne. L'Insee et la Poste lui attribuent le code 29.

Il tire son nom de sa localisation géographique (Finistère = fin de la terre); certains évoquent l'abbaye Saint-Mathieu de Fine-Terre dite en latin « Sanctus Mattheus finis terræ » ou « in finibus terræ » (soit Saint-Mathieu du bout du monde).

Le Finistère fut créé en 1790 à l'instar de la majorité des départements français, formé à partir du Léon, au nord, des deux tiers de la Cornouaille dont Quimper, sa capitale, au sud, de l'extrême ouest du Trégor, au nord-est, ainsi que d'une fraction du Vannetais au sud-est. Quimper, la deuxième agglomération du Finistère, en est le chef-lieu, et Brest (première agglomération), Morlaix et Châteaulin, respectivement premier, troisième et quatrième arrondissements, en sont les sous-préfectures.

Comment s'y rendre



Par la route :

Route N12 sortie Lesneven D770 venant de Rennes

Route N165 sortie Daoulas direction Lesneven venant de Lorient

Train SNCF

Landerneau : 27km / 31min

Brest : 35km/41min

Aéroport de Brest / Guipavas

De l'aéroport : 29km / 32min

Complexe sportif de Lanveur à KERLOUAN

Programme

Vendredi 02 Septembre 2022

- 14h à 20h30 Accueil des équipes et remises des badges et cadeaux de bienvenue
- 17h30 Réunion de la commission nationale de pétanque
- 20h15 Repas et soirée d'ouverture animée

Samedi 03 Septembre 2022

- 7h Accueil des équipes et petits déjeuners
- 8h Début du Championnat de France. Challenge Christian RIVIERE
- 12h15 à 13h45 Restauration
- 14h Reprise des parties pour le Championnat de France jusqu'au 1/16^è de finales joués
- 14h15 Début du Challenge Jean Lou CARSALADE pour les perdants de poules et parties jusqu'au 1/16^è de finales joués
- 20h30 Soirée de gala avec animation musicale

Dimanche 04 Septembre 2022

- 7h Petits déjeuners
- 7h Inscriptions pour le Challenge Jo DUMAUX (128 équipes)
- 8h Début du Challenge Jo DUMAUX
- 8h Inscriptions pour le 4^è Challenge hommage Roland BUZARE (64 équipes)
- 8h 15 Début du 4^è Challenge
- 8h30 Reprise du Championnat et du Challenge JL CARSALADE (1/8^è et 1/4 de finales)
- 12h30 à 14h Restauration
- 14h 15 Reprise des phases finales
- 16h 30 Finales
- 18h Remise des récompenses et vin d'honneur

Règlement du championnat de France pétanque Sapeurs-Pompiers

Art 1 : Ce championnat de France est réservé aux Sapeurs-Pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens (retraités et vétérans), jeunes sapeurs-pompiers ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques des services départementaux d'incendie et de secours. Tout joueur devra posséder une assurance individuelle. **Il faut être adhérent à une union départementale.** En cas de litige, seul le conseil d'administration de l'Association Nationale de Pétanque de Sapeurs-Pompiers (A.N.P.S.P.) est apte à statuer sur les décisions à prendre.

Art 2 : Les inscriptions des équipes ne seront acceptées que si elles parviennent à **l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice** sous le contrôle du bureau de l'A.N.P.S.P., par le biais des responsables départementaux pour les « gros » départements, par les amicales ou par les unions départementales.

Art 3 : **Une attestation d'appartenance à un corps de Sapeurs-Pompiers ou à un SDIS, ou une attestation en qualité d'ancien ou de jeune Sapeurs-Pompiers ainsi qu'une attestation du Président de l'Union Départementale du département concerné sera exigée lors du dépôt des fiches d'inscriptions.** Elles devront parvenir à l'amicale organisatrice avant la date de clôture des engagements, fixée par le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., ainsi qu'une photocopie d'un document officiel attestant l'identité du compétiteur (voir ci-dessous)

Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces deux documents

Le premier jour du championnat, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle (corps arbitral). Si tout est conforme, il lui sera remis un badge pour la compétition.

Seules les pièces suivantes seront acceptées :

Carte Nationale d'Identité
Permis de conduire
Passeport

Aucune fraude ne sera admise

Art 3 bis : Des contrôles inopinés seront effectués sur les aires de jeux pendant les concours. A compter des huitièmes de finales, un contrôle systématique sera effectué auprès des équipes

Art 4 : Le Championnat de France est baptisé **Challenge Christian RIVIERE**. Il est limité à **300 équipes**. Il se déroule par poule de quatre. Les deux premiers poursuivent le concours. Il débutera le samedi à 8 heures précises.

Les **300** équipes sont réparties de la façon suivante :

- Bouches du Rhône :	17		
- Haute Garonne :	17		
- Gironde :			13
- Ariège :			12
- Gard :	11		
- Vaucluse :		8	
- Lot et Garonne :	6		
- Finistère :			8
- DOM TOM :			2
- Amicale et département organisateur : (défini par la commission nationale)			
- Pour tous les autres départements :	4		

Une annexe 1 de l'article 4 est jointe pour information des modalités.

Art 5 : Les perdants de poule du **Championnat National** sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours baptisé **Challenge Jean Lou CARSALADE**. Il se dispute par élimination directe. Il débutera à 14h30.

Art 6 : Pour ces concours, les parties seront jouées le samedi jusqu'aux 16^e de finale sauf modification du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. Arrêt des parties à 20 h. Reprise à 21h30. **Ceci en fonction de l'évolution des parties.**

Art 7 : Le dimanche matin, un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux challenges ainsi qu'aux accompagnateurs. Il se déroule par élimination directe et est doté du **Challenge Jo DUMAUX**. Il est limité à 128 équipes et débutera à **8h15 précises**. Toutes les parties se joueront en 11 points et ce jusqu'aux 1/2 finales.

Un 4^e concours basé sur **64 équipes** est organisé le dimanche matin. Concours de la ville ou de l'UD. Il est comme les précédents **uniquement réservé aux Sapeurs-Pompiers**. Elimination directe et parties en 11 points jusqu'aux $\frac{1}{2}$ finales.

Art 8 : Pour le Championnat national, aucun panachage inter département n'est autorisé. Si une équipe est incomplète (1 ou 2 joueurs), elle ne pourra participer à ce dit championnat. Par contre, si les joueurs présents trouvent un ou deux remplaçants (hors de leur département), l'équipe sera autorisée à participer au deuxième challenge. Cette dite équipe sera remplacée par une équipe inscrite sur la liste d'attente.

Art 9 : Les parties et les graphiques sont placés sous le **contrôle de représentants de la F.F.P.J.P** désignés par la commission nationale de pétanque. Le tirage au sort sera effectué trois semaines avant le championnat. Dans la mesure du possible, les équipes d'un même centre ou département ne se rencontreront pas lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

Art 10 : À compter **des 1/4 de finales**, toutes les équipes devront **porter un haut identique. Le short et les chaussures ouvertes ne sont autorisés pour toute la durée de la compétition.** Cet article est applicable dans les trois concours.

Art 11 : Toutes les parties se déroulent en **13 points** ou **11 points** pour le 3^e challenge **et 4^e challenge.**

Art 12 : Les horaires définis devront être respectés sous **peine de pénalités**

De 5 à 15 minutes de retard : - 2 points
Plus de 20 minutes de retard : Partie perdue

Art 13 : Le prix d'engagement est de **30 Euros par triplette** pour toute la durée des trois concours. L'amicale organisatrice reversera à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers **5 Euros** par triplette pour son fonctionnement. Ce tarif sera révisable chaque année à la réunion du mois de janvier.

Art 14 : Les challenges sont **remis en jeu tous les ans.**

Art 15 : Si un ou plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, sont responsables de débordement, le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. appliquera les sanctions prévues par la loi du code pénal 84-610 du 16 Juillet 1984.

En particulier les articles :

- 42-4 (ivresse dans l'enceinte sportive)
- 222-11 à 222-13 (violences)
- 322-1 à 322-4, 322-6 (destructions, dégradations, ...)
- 433-6 (rébellion)

Art 16 : L'organisateur souscrira une assurance pour couvrir la manifestation.

Art 17 : La subvention versée par la F.N.S.P.F. pour l'organisation du Championnat de France, sera redistribuée à hauteur de 40% à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice. L'autre partie, 60% servira au fonctionnement de la commission nationale de pétanque.

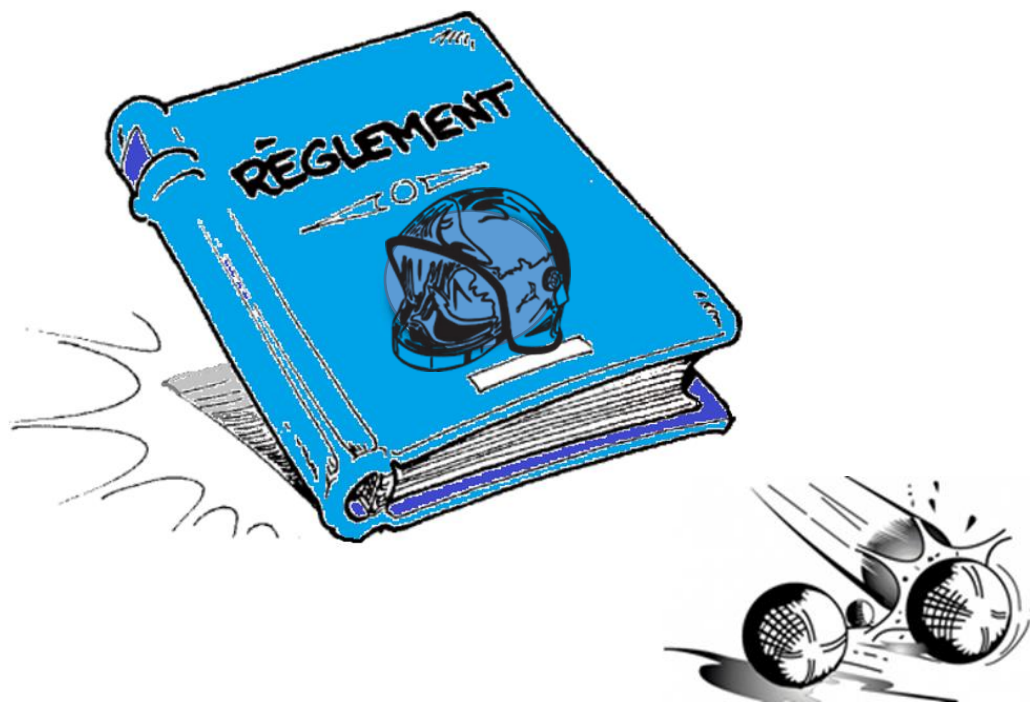
Art 18 : Les récompenses attribuées aux différents compétiteurs (1/4 finalistes, 1/2 finalistes, finalistes, vainqueurs) seront distribuées lors de la remise officielle en fin de championnat. La non présence d'une équipe entraînera automatiquement la perte des lots. Toutefois, si au moins un membre de la formation est présent l'attribution sera effective.

Art 19 : Le bureau national est composé de 12 membres. Il est renouvelable tous les 3 ans par 1/3 des sortants.

Peuvent voter : Une personne par département. Elle est désignée par le PUD de son département en tant que référent pétanque.

Une annexe 2 de l'article 19 est jointe pour information des modalités.

Le présent règlement a été modifié et adopté en commission nationale le 29 janvier 2022 à LESNEVEN.



VISITE DU SITE DE MENEHAM



Des histoires grandeur nature !

Blotti entre les étonnants amas rocheux de la Côte des Légendes, ce site naturel d'exception ravira les amoureux du patrimoine comme les amateurs de balades au grand air.

Un voyage dans le temps

Au départ, site à vocation militaire, Meneham est surtout connu comme un village où vécurent durant plus d'un siècle et demi des paysans-pêcheurs-goémoniers. Voilà donc une tranche importante de notre patrimoine qui vous est présentée. Replongez au temps des douaniers ou imaginez-vous, l'espace d'un instant, dans la vie de ses anciens habitants à travers ses nombreuses animations, ses espaces muséographiques et ses expositions temporaires.

Une légende parcourt le lieu, il se dit que les habitants sont liés à la légende des naufrageurs !

Un site naturel

À Meneham, il y a le ciel, le soleil (souvent) et la mer (toujours). Mais s'arrêter à ce triptyque des vacances idéales ne rendrait pas justice à ce site qui possède également des rochers où crapahuter, des plages où piquer une tête ou encore des dunes où croiser une riche biodiversité. Ce n'est pas pour rien que cet espace naturel a été classé dès 1975.

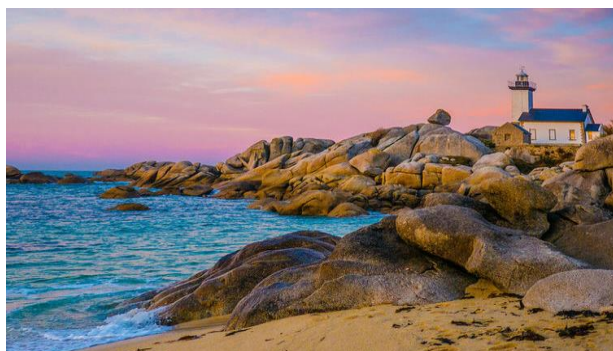
Alors, adeptes des grands espaces, venez découvrir ce bout de côte grandiose et préservée.

On y trouve tout !

Aujourd'hui restauré, ce pittoresque village aux toits de chaume offre une ambiance unique où chacun trouvera son bonheur. On peut s'y restaurer et y goûter le célèbre kig ha farz dans son Auberge, y dormir (avez-vous déjà testé une nuit dans un lit-clos ?) dans son gîte d'étapes ou encore découvrir le savoir-faire de ses artisans.

Amis randonneurs, vous aussi vous serez comblés avec de nombreux itinéraires pédestres ou vélos dont le fameux GR®34.

Le phare de Pontusval



Classé monument historique depuis 2016

Situé sur la pointe de Beg-Pol à de Brignogan-Plages, le phare de Pontusval est érigé entre 1865 et 1869. D'une hauteur de 14,5 mètres et 18,3 mètres au-dessus du niveau de la mer, l'édifice servait de relais entre le phare de l'île Vierge et le phare de l'île de Batz. 56 marches sont nécessaires pour atteindre la lanterne qui émet trois éclats blancs et rouges toutes les 12 secondes.

Le phare fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis 2016. Le site étant privé, le phare ne se visite pas ; toutefois en vous approchant de l'édifice et des côtes, vous serez éblouis par le paysage qui s'offre à vous. Vous comprendrez ainsi aisément pourquoi le phare est souvent qualifié de « paradis des photographes ».



Dîner du vendredi 2 septembre 2022

Menu

Assortiment crudités / Charcuterie
(Piémontaise, saucisson à l'ail)
Goulash de bœuf
(Pommes de terre)
Tarte aux pommes

Déjeuner du samedi 3 septembre 2022

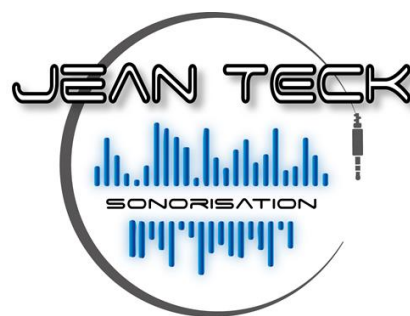
Menu

Assortiment crudités / Charcuterie
(Taboulé, pâté)
Rougail saucisse, riz
(Riz)
Far breton nature

Dîner du samedi 3 septembre 2022 (Gala)

Menu

Assortiment crudités / Charcuterie
(Carottes râpées, museau vinaigrette)
Blanquette de la mer
(Far noir)
Moelleux au chocolat



Déjeuner du dimanche 4 septembre 2022

Menu

Assortiment crudités / Charcuterie
(Céleri remoulade, saucisson sec)
Sauté de volaille aux épices
(Semoule de couscous)
Crème brûlée

Où dormir à Kerlouan et dans les alentours

Les hôtels :

- ❖ Hôtel campanile Brest -- Réservation : 0298416341 - brest.gouesnou@campanile.fr
- ❖ Hôtel Première classe Brest -- 0298417704 -- brest.gouesnou@premiereclasse.fr
- ❖ La Route des Pingouins - 02 98 32 43 93 - <https://www.laroutedespingouins.fr/>
- ❖ HOTEL COTE DES SABLES (Plouescat) - 02 98 19 19 19 - reception@hotelcapouest.fr
- ❖ TREAS GLAZ – hôtel crêperie - 02 98 19 18 89 - contact@treasglaz-plouescat.fr
- ❖ La Butte – 0298254054 - Plouider – info@labutte.fr

Les campings :

- ❖ Camping Municipal de Rudoloc -- lieu-dit Rudoloc, Kerlouan · 0298839448
- ❖ Slow Village Breizh Légendes Kerurus, Plounéour Trez · 0298834187
- ❖ Camping Ode Vras 29430 PLOUNEVEZ LOCHRIST -- 02 98 61 65 17 ou 06 31 46 84 20
- ❖ Camping du Vougot – Guissény - 07 63 52 55 44
- ❖ Camping de Keremma - 02 98 61 62 79 - <http://www.campingdekeremma.fr/>

Gîtes et hôtes :

- ❖ Office du tourisme -- www.cotedeslegendes.bzh – 0229611360
- ❖ Gîtes de France --
- ❖ Abritel ...



**N'hésitez pas à signaler que vous venez pour
le championnat de France Pétanque SP**

Agrémenter votre week-end par une visite organisée et guidée du site exceptionnel de Meneham



<https://www.meneham.bzh/>

<https://www.cotedeslegendes.bzh/>

.....
A réserver

7€00 la visite de 1h30 / personne

Nom	Prénom	Nombre de places	Total

Coupon à retourner avec un chèque établi à l'ordre « **Amicale des Sapeurs-Pompiers Lesneven** »
Kerjézéquel 29260 Lesneven
Départ samedi à 14h30 (places limitées)

Historique des différents Champions de France

TOULOUSE 1996

Jacques ROUAIX. Francis BELMONTE. Alain CAZENEUVE. (Toulouse 31)

TOULOUSE 1997

TERME. DONNEZ. GLORIES. (Carmaux 81)

ALES 1998

Daniel CHAUVET. Jean Denis CHAPDANIEL. CORNUT. (Serverette 48)

ILE de la REUNION 1999

David CARETTE. LACLOTTE DORIO. (Isle Jourdain 32)

TOULOUSE 2000

Roger DINOIA. Robert REYNE. Sauveur COLOMBO. (Martigues 13)

VELLERON 2001

Roger DINOIA. Robert REYNE. Sauveur COLOMBO. (Martigues 13)

BORDEAUX 2002

Serge BOUSQUET. Alain BOUSQUET. Patrick GROZET. (Buzet 47)

VARILHES 2003

Samy FERRE. Bruno GARCIA. Michel MIONE. (La Grand Combe 30)

BOUZIGUES 2004

Claude RIVERE DE CARLES. Jacques ROUAIX. Jean Jacques ALBERT. (Toulouse 31)

ALES 2005

Claude RIVERE DE CARLES. Jacques ROUAIX. Jean jacques ALBERT. (Toulouse 31)

CHATEAUROUX 2006

Patrick LOUBIC. Christian POMMIER. Jacques DEMARCO (Nérac 47)

QUIMPERLE 2007

Roland GAUTHIER. Michel MIONE. Claude CAUSSE (Alès 30)

Historique des différents Champions de France

CHATEAUNEUF LES MARTIGUES 2008

Claude RIVIERE DE CARLES. Jacques ROUAIX. Jean Jacques ALBERT. (Toulouse 31)

NERAC 2009

Michel MIONNE. Chérif FOURAR. Jean François DEFRANCO. (Alès 30)

ALBI 2010

Laurent FOUILHAC. Alain VIGUIER. Guillaume MICHEZ. (Bretenoux/St Céré 46)

CHALON SUR SAÔNE 2011

David CARETTE. Michaël LACLOTTE. Jean DURTAUT. (Gers)

AUCH 2012

Claude RIVIERE DE CARLES. Jean Jacques ALBERT. Pierre DARIES. (Toulouse 31)

TOULOUSE 2013

Bruno PALISSE. Philippe BLANCHARD. David TREY. (65)

CHARLEVILLE-MEZIERES 2014

Bruno PALISSE. Philippe BLANCHARD. David TREY. (65)

YZEURE 2015

Patrick LOUBIC. Jérôme LOUBIC. Jacques DEMARCO (Nérac 47)

BEDARRIDES 2016

Florent DANTONI. Benjamin ALDIE. Stéphane SAUVAGNAC (34)

CARCASSONNE 2017

Lionel LADAN. Jean-François PENGAM. Benjamin LE BLOA (29)

TARBES 2018

Patrick LOUBIC. Jérôme LOUBIC. Jacques DEMARCO (Nérac 47)

ALES 2019






Lionel LADAN. Christophe LE FUR. Benjamin LE BLOA (29)

CHÂTEAUNEUF Les MARTIGUES 2020 et 2021

Annulé cause COVID

LESNEVEN 2022

Pour que la fête soit plus belle :

-  Respecter les villes et villages qui m'accueillent
-  Adopter un comportement respectueux de l'environnement
-  Lutter contre tout comportement violent
-  N'inciter pas aux consommations d'alcool
-  Ne pas utiliser de véhicule sous l'emprise de l'alcool

UN GRAND MERCI !

**Par Contre Gentillesse, Sourire et Bon humeur à utiliser
sans limites.....Merci!!!**

